



Le logement précaire en Europe Aux marges du palais

Laflamme V., Levy-Vroelant C., Robertson D. et Smyth J.,
L'Harmattan, 2007

La collection Habitat et sociétés présente des recherches sur l'habitat (au sens large) pour contribuer à l'élaboration de solutions techniques, sociales, culturelles plus adaptées à la demande des habitants. Cet ouvrage a été dirigé par quatre universitaires européens. Il propose un ensemble de contributions sur la question du logement faisant suite à un colloque qui s'est tenu à Paris-10 Nanterre en Septembre 2005. Non logés, mal logés, qui sont-ils, où sont les priorités, au nom de quoi les définit-on ? Hiérarchiser les priorités cela ne crée-t-il pas d'autres inégalités ? N'alimente-t-on pas ainsi une certaine forme de dépendance de personnes qui se conforment dans leur mode de vie à des dispositifs, à ce qu'ils en connaissent, aux injonctions qu'ils représentent ? Est-ce un mode opératoire éthique ?

Telles sont quelques unes des questions qui sont posées aux politiques d'abord mais aussi au-delà et/ou au travers d'eux aux citoyens que nous sommes, concernés à titre personnel ou professionnel.

L'ouvrage collectif est scindé en trois parties qui s'articulent ainsi :

Les premiers articles s'intéressent au droit au logement et aux recompositions de l'état social ;

La deuxième série interroge la genèse et les fonctions des logements non ordinaires ;

Enfin, la précarité du logement est souvent associée aux notions d'insalubrité, d'indécence, d'indignité sans que l'on soit bien des fois en capacité de repérer le sens que peut porter une telle distinction. Il est clair que dans chacun de ces cas ce type de logement ne peut correspondre au désir légitime de chacun d'« habiter ».

Du côté de l'anthropologie le logement assure quatre fonctions : abri, outil de production, médiateur social, espace de vie.

Certaines de ces fonctions interrogent les caractéristiques techniques du logement et réfèrent donc aux notions d'insalubrité et d'indécence, notions connotées du point de vue social également.

D'un point de vue psychologique le logement doit permettre l'expression de l'essence humaine des individus. Lorsqu'il y a indignité, notion essentiellement politique a priori, qui cela désigne-t-il ? le logement ou les personnes qui les occupent ? Comment agir alors contre l'indignité ?

A quoi bon opérer ce type de distinction si elles ne facilitent pas l'action visant à rendre effectif le droit au logement ? On peut mesurer parfois l'effet pervers de ces catégorisations et des dispositifs de prise en charge correspondant à travers un exemple : le saturnisme infantile.

Les familles qui prennent soin de leurs enfants et appliquent de réelles mesures de prévention seront relogées moins vite que celles dont les enfants encourent un réel danger sanitaire.

En fait, le logement est devenu le « maillon faible » des politiques sociales au fil des ans depuis la fin des trente glorieuses...l'Etat-providence a réduit ses interventions a minima. Les titulaires d'un emploi sont quasiment dans l'injonction de l'accession à la propriété, le statut de propriétaire devenant un statut social à part entière. Peter Malpass parle de « nouvelle sécurité sociale ».

Par ailleurs cette injonction d'insertion par le statut de propriétaire comment va-t-elle faire évoluer les représentations que l'on a déjà et encore, pourrait-on dire, sur les populations qui font d'autres choix qu'un logement stable et définitif une fois pour toutes, à savoir les nomades, ceux qui viennent mobiles, en caravane, ou ceux qui investissent squats et bidonvilles c'est-à-dire ceux que nous considérons avec difficultés comme voisins ?

Finalement où situons-nous les marges du palais ?